

Interpellation

Quelle politique pour un éclairage public écologique et économe ?

Une récente étude du WWF « *Éclairage public efficace, Une analyse de l'éclairage public des capitales cantonales* » (septembre 2006) nous apprend que : [...] les estimations montrent que si les systèmes d'éclairage public étaient équipés avec des lampes plus efficaces et de l'électronique moderne, et si l'éclairage était réduit en fonction des besoins, la consommation de courant électrique pourrait être diminuée de 50 pour cent en moyenne. Cela signifie que les communes suisses pourraient au total économiser 400 millions de kilowattheures (= 80 millions de francs!), ce qui correspond à environ 60 000 tonnes de CO₂ par an (courant électrique standard suisse).

Actuellement, Delémont a déjà opté pour des lampes à vapeur de sodium, lampes beaucoup plus efficaces que les traditionnelles lampes à incandescence.

L'Agence Suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.) préconise dans son modèle de cahier des charges pour les communes deux mesures qui nous paraissent applicables à Delémont :

1. Clarifier les besoins en matière d'éclairage des rues. Toutes les rues ne doivent pas forcément être éclairées.

Exemple d'un quartier d'une commune argovienne. Devant chacune des maisons bordant cette rue de quartier, un capteur réagissant aux mouvements a été monté sur l'équipement d'éclairage extérieur préexistant. Ainsi, quand quelqu'un circule la nuit dans cette rue, les lampes s'allument les unes après les autres et s'éteignent au bout de 3 minutes. Cette solution assure une très grande efficacité énergétique pour un faible coût, et ne rend nécessaires qu'une innovation en matière d'organisation et une certaine coopération entre les propriétaires des maisons concernées. (Ruchweid, 8917 Oberlunkhofen)

2. Extinction durant la nuit. Réduction de l'intensité lumineuse lorsque, pour des raisons de sécurité, une extinction totale n'est pas possible.

Exemple dans le canton de Zürich. Entre 24.00 et 5.00 heures, les routes cantonales ne sont pas éclairées. Autre méthode, la ville de Morges réalise de grosses économies d'électricité avec le système LEC. Le principe consiste à stabiliser à 207 volts la tension d'alimentation – qui fluctue entre 207 et 253 volts. Les économies d'énergie s'élèvent à 28%.

La réduction de l'intensité lumineuse, lorsqu'une extinction complète n'est pas possible, tient compte des zones critiques. Par exemple:

- Abaissement de la luminosité à 35% aux carrefours, giratoires et passages pour piétons.
- Extinction dans les autres zones.

